



## ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

### Bureau de la Population / État civil

6, Haaptstrooss

L-9350 BASTENDORF

Tél : 803 803 232

Email : [joelle.storn@tandel.lu](mailto:joelle.storn@tandel.lu)

[www.tandel.lu](http://www.tandel.lu)

## Informations importantes concernant la carte d'identité



Tout citoyen de nationalité luxembourgeoise doit être en possession d'une carte d'identité valable. Pour l'obtenir, l'intéressé(e) doit se présenter personnellement au bureau de la population à Bastendorf.

### Démarches à suivre pour demander sa carte d'identité

- 1) Versement de la **taxe de chancellerie au profit de l'Etat auprès du CTIE** (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat, B.P. 1111, L-1011 Luxembourg) avant l'introduction de la demande d'obtention de la carte d'identité.

#### **Données bancaires :**

**CCPL LU44 1111 7028 7715 0000**

Communication : Carte d'identité – Prénom et Nom

Âge du demandeur	Durée de validité	Montant de la taxe
Plus de 15 ans	10 années	14 €
Entre 4 ans et 15 ans	5 années	10 €
Moins de 4 ans	2 années	5 €
Procédure d'urgence (indépendant de l'âge)		45€

- 2) Se présenter **avec** la preuve de paiement de la taxe et de votre carte d'identité actuelle au Bureau de la Population à Bastendorf pour la prise de photo sur place sur rendez-vous avec Mme. Joëlle Storn.
- 3) Vous serez contacté, par téléphone, au moment où vous pouvez retirer votre carte d'identité au sein de nos bureaux. Pas valable pour la procédure d'urgence !

En cas d'une procédure d'urgence (délai de 3 jours ouvrables), la carte d'identité doit être enlevée au CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat) à Luxembourg. (11 rue Notre Dame L-2240 Luxembourg, Tel. 2478-2000 de 8 :30-16 :30). La demande peut se faire au bureau de la population de la Commune.

À titre d'information, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, vous avez aussi la possibilité d'introduire votre demande de carte d'identité auprès de l'accueil de Guichet.lu, 11, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

### Pour petit rappel, la carte d'identité doit être renouvelée dans les cas suivants :

- À l'expiration de la période de validité
- En cas de déménagement
- En cas de perte, vol ou détérioration de la carte d'identité
- Lorsque la photographie du titulaire n'est plus ressemblante
- Lorsqu'il y a un changement de nom ou de prénom du titulaire
- Lorsque le titulaire reçoit un autre numéro d'identification